

Chapitre XXIII - Louis-Mathieu D'Amours de Clignancourt

Parmi les enfants de René D'Amours de Clignancourt, celui qui a été le plus actif est certes Louis-Mathieu, né en 1699. Il commença par être militaire mais n'y prit pas goût. Influencé par les récits de son père qui avait fait la traite sur une grande échelle en Acadie, il voulut se lancer lui aussi dans la traite.

Or, de 1712 à 1720, une grande partie de la traite des pelleteries avec les Indiens des Grands-Lacs se faisait par les trafiquants de la Louisiane, qui montaient la vallée du Mississippi jusqu'à la Baie Verte, sur le Lac Michigan, et même parfois jusqu'à Michillimackinac, offrant des prix meilleurs que les marchands de Québec. Mais depuis la grande banqueroute de la Compagnie des Indes de la Louisiane, et la chute du banquier Law, en France, les trafiquants de la Louisiane ne pouvaient plus acheter les pelleteries. Le gros de la traite des pelleteries revint donc vers les postes français représentant les marchands de Montréal et de Québec.

Les gouvernements de Paris et de Québec maintenaient un monopole sur le commerce des pelleteries, la traite n'étant permise que dans les villes de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières. Il fallait un congé ou une permission officielle du gouvernement, pour traiter ailleurs. Ces congés furent abolis en 1698, puis rétablis en 1717, pour être abolis presque aussitôt, à cause des abus.

Les oncles de Louis-Mathieu, tous militaires, avaient voyagé beaucoup dans les postes de l'Ouest, et avaient certainement parlé des possibilités de commerce là-bas. Louis-Mathieu décida de s'y lancer.

Il commença par s'associer avec François Larchevêque pour aller dans l'Ouest en 1723, engageant Louis Chauvin comme guide. Il a dû se faire aider par son ami, Paul Lamargue, sieur de Marin, militaire très connu dans l'Ouest canadien d'alors.

Un peu plus tard, en 1726, Louis-Mathieu se rendit à Baie Verte (Green Bay, Wis.) où il assista à un conseil de paix avec les Renards, les Sacks et les Winnepagos, qui d'ailleurs ne gardèrent pas leur parole donnée. Les Renards surtout furent insolents et attirèrent sur eux-mêmes trois expéditions punitives qui les anéantirent.

Sous la pression des marchands, le gouvernement avait rétabli les "congés" en 1726, mais au nombre de 25 par an seulement. Les bénéficiaires de ces "congés" pouvaient les exploiter en faisant eux-mêmes la traite ou bien ils avaient la liberté de les vendre à des personnes ou à des sociétés intéressées au trafic des pelleteries.

Louis-Mathieu avait fait la connaissance d'un militaire, Louis Denys, sieur de la Ronde, commandant au poste de Chagouamigon et qui avait le droit de traite à son poste. Nicolas Dailleboust, sieur Desmusseaux, et Louis-Mathieu D'Amours de Clignancourt entrèrent en société avec Louis Denys pour exploiter pendant trois ans la traite des pelleteries au poste mentionné. D'après le contrat du 14 mai 1727, les sieurs Dailleboust et de Clignancourt devaient gérer les affaires de la société au nom de Louis Denys et faire rapport tous les ans. Au bout des trois ans, une fois le bilan établi, les profits seraient divisés en deux parties : une moitié pour le commandant, et l'autre moitié à diviser entre les sieurs Dailleboust et de Clignancourt. De plus, les deux associés, Dailleboust et Clignancourt, consentaient à payer chaque année à M. Louis Denys la somme de 1500 livres pour la moitié du prix des congés obtenus chaque année.

Dès la signature du contrat, Louis-Mathieu engagea des "voyageurs" pour aller porter des marchandises en canot à Michillimackinac, à Chagouamigon et à la Baie Verte. Ces voyages dans les pays "d'En Haut" devaient présenter des dangers, car en juin 1727, avant de partir, Louis-Mathieu et ses associés donnèrent procuration à Charles Nolan de Lamarque pour régir leurs affaires pendant leur absence. Et à ce même marchand bourgeois, ils signèrent une obligation de 23 510 livres pour marchandises, argent prêté et fournitures livrées par lui, et promirent de payer au mois d'août à leur retour.

En 1728, Louis-Mathieu était à Baie Verte, où les Renards venaient de subir une défaite cuisante. Il fut envoyé avec quelques Français pour aller demander l'amitié des Sioux avant qu'ils ne se lient avec les Renards.

Les affaires de Louis-Mathieu semblent avoir été prospères, puisqu'il songea à se marier. Par son ami, Paul Lamargue, il avait fait la connaissance de Mademoiselle Madeleine Guyon-Després, sœur de Madame Lamargue. Elle descendait d'une vieille famille de Québec. Par le côté maternel, tous deux descendaient de Nicolas Marsolet. Le contrat de mariage fut passé devant le notaire Raimbault, fils, à Montréal, le 29 octobre 1729. Le douaire de la future épouse sera de 3 000 livres, et le préciput de 1 000 livres, soit en meubles, soit en argent, au choix. Le futur beau-père, fier de ce mariage, fit don de 1 500 livres de suite, en avancement de leur hoirie future. La cérémonie du mariage eut lieu le 20 mars 1730 en l'église Notre-Dame, de Montréal.

L'année suivante Louis-Mathieu reprit le chemin de l'Ouest, après avoir engagé plusieurs "voyageurs", car il venait d'entrer en société avec Charles Desjardins, sieur de Rupallay, et Jean Blondeau, pour la traite des fourrures à Michillimackinac. Dans ce but, il avait fait des avances à la société pour l'achat d'équipement, qu'on promit de lui payer au retour, à l'automne.

Ne voulant pas rester seule à la maison, Mme Clignancourt loua la maison de la rue St-Paul à Jean Soumande pour deux ans. Elle dut rester avec son père, car déjà elle avait un jeune fils d'un an.

Peu de temps après, le père de Madame de Clignancourt mourut; par son épouse Louis Mathieu avait quelque droit en la succession; on lui promit 285 livres pour sa part.

Toujours très actif, Louis-Mathieu s'était associé, en 1734, avec les sieurs Augé et Lefebvre pour le commerce à la Rivière St-Joseph (des Illinois). Ensemble ils prirent leur équipement et fournitures chez Lamarque et Gamelin, et promirent de payer les 7 500 livres dues au mois d'août. Cette même société avait obtenu la permission de M. Marin, commandant au poste de Nepigons, de faire le commerce chez lui. Avant d'entreprendre ce grand voyage, les associés avaient confié la gestion de toutes leurs affaires concernant Nepigons au sieur Gamelin, et toutes les autres affaires au sieur Nolan Lamarque.

Le comptoir de M. de Clignancourt à Michillimackinac existait toujours, puisqu'en 1735, un de ses esclaves s'est fait baptiser à l'âge de 20 ans. Malheureusement il a apostasié par la suite, une fois rendu à Chicago.

L'année suivante, 1736, Louis-Mathieu préféra confier l'administration de ses affaires à sa femme par procuration légale, puis repartit avec ses engagés pour les postes de l'Ouest.

La succession de son feu beau-père avait mis aux enchères une grande maison sur la rue St-Louis. Par l'entremise de sa femme, Louis-Mathieu chargea Joseph Guyon-Després, frère de sa femme, d'acheter la maison en question à certaines conditions. La maison fut achetée et modifiée de sorte qu'une moitié fut habitée par Joseph Guyon, et l'autre par Louis-Mathieu. Cet arrangement n'a pas plu à Louis-Mathieu, car cinq mois après, il loua une maison rue St-Paul, rue de la bourgeoisie. Et comme les difficultés persistaient dans la succession de feu Joseph Guyon-Després, M. et Madame de Clignancourt renoncèrent à leurs droits pour l'espace de sept ans.

Au printemps de 1738, avant de partir pour les pays "d'En Haut", Louis-Mathieu donna procuration à sa femme pour gérer ses affaires pendant son absence.

L'année suivante, il devint héritier pour un neuvième dans la succession de Jean-Baptiste Le Gardeur; pour éviter des ennuis, il préféra vendre ses droits à Rolland Michel Barrin, marquis de la Galissonnière, commandant du vaisseau "Le Rubis", pour 1 011 livres.

Les voyages de commerce vers les postes de l'Ouest continuèrent en 1739 et les deux années suivantes, puisqu'on trouve deux obligations du Sieur D'Amours de Clignancourt à Messieurs de la Compagnie des Indes pour des fournitures de drap et de poudre.

Mme de Clignancourt ne restait pas inactive à Montréal. Elle faisait partie de la société bourgeoise et militaire de Montréal, avec plusieurs membres de la parenté. Ainsi l'on remarquait Jean-Baptiste Céloron de Blainville, sa femme Suzanne Piot de Langloiserie, Charles-Henri-Joseph de Tonty, et son épouse, dame Louise Renaud du Buisson, Pierre de St-Ours, Marie-Anne de la Porte, veuve de Jacques Testard de Montigny, dame veuve Gédéon de Catalogne, dame Geneviève-Gertrude Le Gardeur de Tilly, veuve de Jean-Baptiste Celoron, fils. La saison de l'hiver surtout donnait occasion à des concerts, des séances, des réunions de familles, des bals, des soirées sociales où les bourgeois et militaires se retrouvaient ensemble. À cette époque les rues Notre-Dame et St-Paul étaient les rues préférées des gens nobles ou riches. Le recensement de 1741 est intéressant à ce point de vue, car il énumère les familles par rues et par numéros quand il y en a.

En 1743, la maison de pension la plus réputée à Montréal était celle de M. Morant, sur la rue St-Paul. Mme de Clignancourt y pensionnait, et d'autres dames aussi. Un soir de mars, Madame revenait d'une veillée avec M. Foucher et le sieur Nouette. À peine étaient-ils entrés à la chambre de Mme Clignancourt, que Charles Ruelle d'Auteuil se présenta. Jacques Nouette lui souhaita bonsoir, mais M. d'Auteuil répondit en l'insultant à plusieurs reprises, et même lui donna un soufflet. Il le menaça même de sa canne quand Nouette tira son épée pour se défendre. Alerté par tout ce bruit, le propriétaire vint mettre d'Auteuil à la porte. Celui-ci alla loger une plainte contre Nouette. L'affaire déplaisante traîna en longueur; aucun juge ne voulait prendre en mains cet incident fâcheux. Un juge eut le bon sens de renvoyer les deux parties dos-à-dos.

A partir de 1741, chaque printemps, Louis-Mathieu se rendait à la Baie Verte, à Michillimackinac, à Détroit et jusqu'à la Rivière St-Joseph des Illinois. Son commerce devait être florissant puisqu'il partait avec vingt ou trente hommes dans plusieurs canots pour l'accompagner et conduire ses marchandises aux pays "d'En-Haut".

Les années 1743, 1744, 1747 et 1748 ont été les années les plus actives, à en juger par le nombre d'engagements. Depuis 1723 jusqu'à sa mort, Louis-Mathieu a engagé par contrat près de 180 hommes pour convoier marchandises et pelleteries à Michillimackinac, à Détroit, à la Baie des Puants, à Chagouamigon, à la rivière St-Joseph (Niles, Mich.), à Niagara. Il était connu dans tous ces postes.

Cette prospérité n'était pas sans ennuis. Ainsi, il eut à subir un procès intenté contre lui par un marchand tanneur de Montréal nommé Lenoir Rolland. L'affaire traîna deux ans, mais l'appel de Rolland finit par être refusé.

Le poste important de la Baie Verte ou des Puants (tribu indienne), a été exploité, à partir de 1747, par une société composée des sieurs D'Amours de Clignancourt, Jean Gareau, Paul LeDuc et Etienne Augé. Ils ont acheté leur droit de commerce des MM. LeMoine Monière et Jean Lechelle. Gareau, LeDuc et Augé étaient des traiteurs de longue expérience. Augé n'était pas présent pour signer le contrat; il buvait beaucoup et fut tué par un Indien peu après ce contrat.

D'après le contrat, MM. Lemoine et Lechelle, seuls, devaient fournir toutes les marchandises, les salaires, les canots, etc.; mais par contre, toutes les fourrures du poste devaient être vendues exclusivement aux dits marchands, qui se paieraient pour les marchandises fournies, et le surplus constituerait le profit des associés. Cette société avait obtenu un congé de traite permettant l'usage de six canots et de 36 hommes. L'année suivante, le même congé fut obtenu. C'était un commerce considérable, mais où les pertes pouvaient parfois être grandes à cause d'accidents en cours de route.

A partir de 1748, la vie et le commerce au Canada devinrent difficiles. Les Anglais avaient pris Louisbourg dont ils avaient fait une base pour patrouiller le Golfe Saint-Laurent. Ils empêchèrent ainsi beaucoup de vaisseaux français de se rendre à Québec, comme aussi les vaisseaux partant de Québec de se rendre en France. Le prix des pelleteries tomba; les vivres étaient devenus rares et chers, car les nombreuses campagnes militaires absorbaient beaucoup de provisions.

De plus, à mesure que les Anglais de la Virginie devenaient plus hardis dans le haut Mississippi, les Indiens leur vendaient volontiers leurs pelleteries à des prix plus avantageux que ceux offerts par les Français. Tout cela diminua le volume de la traite chez les Français de la Baie Verte, et à la Rivière Saint-Joseph. Même à Michillimackinac, Louis-Mathieu vit ses affaires diminuer au point qu'en 1752, il pouvait écrire: "Les affaires sont si mauvaises qu'il n'y a pas moyen d'en faire sans perdre beaucoup".

Ces durs voyages, ces ennuis en affaires, avaient précocement miné la santé de Louis-Mathieu. Il est mort le lendemain de Noël de 1753, à 59 ans.

Mme de Clignancourt continua le commerce de son mari l'année suivante, mais elle céda vite ce travail à Michel D'Amours de Louvière. Pour pouvoir vivre, elle et ses enfants, elle organisa un magasin de tissus et de vêtements, au numéro 383 rue Panet. Hélas! Ce ne fut pas pour longtemps.

Se sentant sans doute atteinte dans sa santé, Mme de Clignancourt fit son testament en 1757. Après le paragraphe d'introduction, on y lit : "Veut lad.dame veuve de Clignancourt, qu'après son décès, la nommée Marguerite la Panis (une Indienne) qui l'a toujours servie avec fidélité, eût sa liberté, lui accordant par ces présentes; et pour reconnaître ses bons services, elle lui donne et lègue un lit de plume, couchette, paillasse, couverture et draps, en fin son lit garni".....

Dame veuve de Clignancourt mourut peu après, laissant quatre enfants mineurs. Après ce décès une réunion de famille nomma tuteur des enfants Joseph Guyon-Després, qui fit faire l'inventaire des effets de la maison et du magasin. Le tout fut estimé à 21 445 livres; pour l'époque c'était une fortune!

Avant que la succession fût réglée, l'affaire Lenoir Rolland rebondit en cour, 1758. Mais Lenoir Rolland finit par se voir condamné à payer 1 295 livres plus les intérêts de plusieurs années à la succession.

Madame de Clignancourt avait eu six enfants; deux sont morts en bas âge.

Jean-Mathieu, b. 1730, mort à l'âge de 3 ans.

Marie-Madeleine, b. 1736, morte avant la fin de l'année.

Marie-Madeleine, b. 1738.

Mathieu-Benjamin, b. 1740, marié à Marie de Lorimier.

Madeleine-Joséphine, b. 1741, mariée à Joseph de Lorimier.

Madeleine, b. 1742, mariée à Jean-Baptiste-Pierre Testard de Montigny.

SOURCES

JCS : 1 sept. 1738, 27 juin 1746; 25 nov. 1748; 9 déc. 1748; 24 fév. 1758; 11 déc. 1758.

CPJ : no. 963.

BRH : 1920, p. 220 ss.; Vol. 27, p. 326; Vol. 31, p. 133; Vol. 48, p. 343.

RAC : 1904, append. K, p. 61, 73; 1905, 1, p. XLII.

RAQ : 1922-23, pp. 214, 225, 234, 263; Vol. 21, p. 73.

WHC : Vol. 3, p. 150; Vol. 8, p. 244; Vol. 17, 451; Vol. 19, p. 4.

Barbel : 14 oct. 1739.

Danré de Blanzy : 13-15 juin 1741; 8 oct. 1742; 23 avril 1745; 11 juin 1745; 25 nov. 1748;
9 déc. 1748; 9 juin 1749; 15 août 1760.

DeChevremont : 29 avril 1787.

Hiché : 8 janv. 1739; 1 mars 1730; 23 sept. 1733.

LePailleur, fils : 14 juin 1734; 22 août 1735; 26 sept. 1737; 2 juin 1738.

Panet : 23 mars 1757; 5 avril 1757; 18 avril 1757; 10 oct. 1772; 9 août 1773.

Porlier : 11 juin 1734; 11 juin 1736; 19 mai 1740; 3 juin 1740.

Raimbault, fils : 12 mai 1725; 29 oct. 1729; 25 janv. 1731; 2 sept. 1733.

Sanguinet : 27 mars 1765; 2 avril 1767; 20 oct. 1772; 15 sept. 1779; 26 août 1781; 27
sept. 1781; 28 mai 1784.

Senet : 7 oct. 1728.

Simonnet : 10 avril 1767.

"The French Regime in Wisconsin", p. 7-10.

"La famille Juchereau-Duchesnay", P. G. Roy, p. 83-84.